

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Morin

<https://www.cadre21.org/membres/eead66a8cbc6c814365d68de>

Date d'obtention : 2023-10-27 16:53:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous sommes un rôle dans l'intervention . l'intervention ne se tient pas juste à nous. Nous sommes épaulé. Pour une facilité des choses suivre étape par étapes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comment accueillir l'étudiant dans cette situation. Je n'ai jamais fais ce genre d'intervention, donc je suivrais étape par étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

les rôle de chacun qu'est ce qui appartient à nous et les autres intervenant. Je suis la pour la cueillette d'information et non à creusé sur l'histoire